



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
24 août 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Dixième session

Changwon (République de Corée), 10-21 octobre 2011

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Programme et budget

Résultats financiers des Fonds d'affectation spéciale de la Convention

Rapport sur l'exécution du programme de travail commun du secrétariat et du Mécanisme mondial (2010-2011)

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document rend compte de l'exécution du programme de travail commun du secrétariat et du Mécanisme mondial pour 2010-2011 au 31 mai 2011. Il est à lire en parallèle avec les rapports d'exécution individuels du secrétariat et du Mécanisme mondial (voir ICCD/COP(10)/10, ICCD/COP(10)/12 et ICCD/COP(10)/15).

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–2	3
II. Rapport sur l'exécution du programme de travail commun.....	3–4	3
III. Conclusions et recommandations.....	5	9

I. Introduction

1. Dans le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008-2018) («la Stratégie»), adopté par la Conférence des Parties dans la décision 3/COP.8, il est demandé au Mécanisme mondial et au secrétariat de la Convention d'établir une distinction claire entre leurs fonctions, responsabilités et activités respectives et d'assurer la fourniture cohérente et complémentaire de services d'après les orientations indiquées dans la Stratégie. À cette fin, le Secrétaire exécutif de la Convention et le Directeur général du Mécanisme mondial ont été priés d'établir des programmes de travail commun biennaux, en suivant une méthode de gestion axée sur les résultats. À la fin de chaque exercice biennal, les institutions et les organes de la Convention doivent présenter pour examen à la Conférence des Parties un rapport sur les résultats qu'ils ont obtenus dans l'exécution de leurs plans d'activité et programmes de travail. Le présent document constitue le rapport sur l'exécution du programme de travail commun de 2010-2011 au 31 mai 2011.

2. Les besoins financiers liés au programme de travail commun ont été intégrés dans les programmes de travail biennaux chiffrés du Mécanisme mondial et du secrétariat, et notifiés en conséquence. Il convient donc, compte tenu par ailleurs de l'interdépendance étroite sur le plan technique entre le programme de travail commun et les programmes de travail respectifs du secrétariat et du Mécanisme mondial, de lire le présent document en parallèle avec les rapports d'exécution correspondants¹.

II. Rapport sur l'exécution du programme de travail commun

3. Le projet de programme de travail commun du secrétariat et du Mécanisme mondial pour 2010-2011 a été présenté aux Parties à la neuvième session de la Conférence et inclus dans le rapport de cette session en annexe de la décision 1/COP.9, en mentionnant que le contenu du programme de travail commun n'a pas été négocié. À la suite de la neuvième session, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont modifié ce programme de travail en y inscrivant un certain nombre de tâches supplémentaires portant sur leur coopération réciproque découlant de diverses décisions adoptées à la neuvième session, tout en maintenant l'orientation stratégique du programme de travail commun et les réalisations escomptées et indicateurs de résultat fixés pour celui-ci tels que présentés à la Conférence des Parties. La version révisée a été mise au point et adoptée par le secrétariat et le Mécanisme mondial vers le milieu du mois de mars 2010.

4. Conformément à la Stratégie, le Bureau de la Conférence des Parties est chargé de superviser l'exécution du programme de travail commun. Au cours de l'exercice biennal, deux rapports d'étape sur l'exécution du programme de travail commun ont été présentés au Bureau, y compris des renseignements sur l'état d'avancement de chaque tâche/objectif du programme et un exposé succinct des progrès accomplis. Le présent document fait fond sur les rapports présentés au Bureau, et présente l'état d'avancement de chaque réalisation escomptée.

¹ ICCD/COP(10)/10, ICCD/COP(19)/12 et ICCD/COP(10)/15.

Résultats au regard des réalisations escomptées

Objectif opérationnel 1. Plaidoyer, sensibilisation et éducation

Influer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Données de résultat, notamment pour le produit principal</i>
L'importance de financer une gestion durable des terres est mise en relief auprès des instances et des mécanismes concernés.	Soumission de contributions conjointes à au moins quatre instances et mécanismes.	Un séminaire a été organisé à l'intention du personnel chargé de la communication du Mécanisme mondial et du secrétariat en mai 2010. Cette réunion a débouché sur un accord concernant les produits communs à exécuter et la mise en commun des supports de communication et des contributions destinés aux principales manifestations.
Les Parties sont informées des résultats obtenus dans le cadre des instances et mécanismes internationaux qui sont susceptibles de renforcer les efforts de mobilisation de ressources aux fins de la mise en œuvre de programmes d'action	Deux produits d'information conjoints sont fournis aux Parties.	Un bulletin d'information commun a été élaboré concernant une réunion de haut niveau organisée au Guatemala sur le thème de l'utilisation et de la gestion durable des ressources naturelles en Amérique centrale. Un autre bulletin d'information commun a été publié concernant le processus d'alignement des programmes d'action nationaux (PAN) en Europe centrale et orientale. Un certain nombre de produits communs d'information ou de communication ont aussi été exécutés, notamment la conduite d'entretiens, une note d'information sur le financement de la Convention et des échanges de messages à l'occasion des journées mondiales 2010 et 2011 de la lutte contre la désertification. Le Mécanisme mondial a aidé le secrétariat à élaborer certains supports d'information pour la Décennie des déserts et de la lutte contre la désertification, notamment un logo et divers autres produits d'information. Un document d'information destiné aux médias et un communiqué de presse ont été diffusés à la presse à l'occasion de la réunion du G-8 en France. Des informations conjointes sur les moyens possibles de financer la lutte contre les changements climatiques pour aider à tenir compte des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS) ont été produites en vue de la présentation d'un exposé lors d'une réunion parallèle à la session de la Conférence des Parties à la CCNUCC ² de Cancún (Mexique) en décembre 2010.

² Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Données de résultat, notamment pour le produit principal</i>
		<p>Un exposé conjoint a été donné lors d'une réunion d'experts dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts à Nairobi en octobre 2010.</p> <p>Le secrétariat a mis à la disposition du Mécanisme mondial la contribution élaborée en vue de la quatrième Assemblée du FEM³ et a produit à l'intention des Parties et des autres parties prenantes une note d'information sur les résultats de l'Assemblée du FEM du point de vue de la mise en œuvre de la Convention.</p>
Les organisations de la société civile disposent d'instruments améliorés pour leurs activités de plaidoyer en faveur de la gestion durable des terres.	Deux documents d'information conjoints sont fournis aux organisations de la société civile.	Les chargés de relations avec la société civile du Mécanisme mondial et du secrétariat ont eu des contacts réguliers pour échanger des renseignements sur l'exécution des programmes de travail des deux organismes et débattre d'activités conjointes complémentaires et à prévoir.

Objectif opérationnel 2. Cadre d'action

Œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification/dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Données de résultat, notamment pour le produit principal</i>
Une approche cohérente en matière d'harmonisation de la mise en œuvre des programmes d'action.	Au moins 12 pays touchés bénéficient de l'appui coordonné des deux organismes.	<p>Début 2010, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont réalisé une enquête en ligne sur l'état d'avancement de l'alignement des PAN dans les pays touchés et les besoins d'assistance connexes. Le secrétariat a aussi lancé une coopération avec le PNUD⁴ sur l'alignement des PAN moyennant un cadre de coopération concertée, qui a été achevé en avril 2010. Le Mécanisme mondial, le PNUD et le secrétariat sont convenus de mettre en place leur appui concerté à l'alignement des PAN dans 19 pays au maximum, sous réserve de nouvelles consultations avec les Parties.</p> <p>Une réunion de consultation avec les présidents de tous les groupes régionaux a été organisée conjointement par le Mécanisme mondial et le secrétariat en juin 2010 en République tchèque, en vue de présenter le projet de programme d'assistance en matière d'alignement, d'informer les représentants régionaux des consultations entre le secrétariat, le Mécanisme mondial et le PNUD, et de solliciter l'avis des pays sur les prochaines dispositions à prendre.</p>

³ Fonds pour l'environnement mondial.

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement.

Réalisations escomptées Indicateurs de résultat Données de résultat, notamment pour le produit principal

		<p>Un programme de mise en marche visant à aider les pays pilotes à commencer l’alignement de leurs PAN avant la dixième session de la Conférence des Parties a été présenté aux Parties à la neuvième session du Comité chargé de l’examen de la mise en œuvre de la Convention. Ce programme a été lancé officiellement lors de tables rondes organisées conjointement par le Mécanisme mondial et le secrétariat.</p> <p>Le secrétariat a établi en coopération avec le Mécanisme mondial des documents techniques à l’appui de l’alignement des programmes d’action. Ces documents techniques ont été publiés sur les sites Web des deux organismes.</p> <p>Un atelier régional et trois ateliers sous-régionaux sur le renforcement des capacités pour l’alignement des PAN ont été organisés en concertation par le Mécanisme mondial et le secrétariat. Plus de 50 pays ont été appuyés dans le processus d’alignement de leurs PAN à l’occasion de ces ateliers.</p> <p>Le Mécanisme mondial et le secrétariat ont assuré un appui et des conseils, sur demande et aussi à titre individuel, à des pays concernant l’alignement des programmes d’action et la documentation connexe⁵. Plusieurs pays des catégories visées dans les cinq annexes de la Convention ont entamé le processus d’alignement de leurs PAN.</p>
<p>Meilleure connaissance, parmi les organismes de coopération bilatérale pour le développement, des moyens d’intégrer la question de la gestion durable des terres dans leurs programmes de développement.</p>	<p>Les pays développés conviennent de pratiques et de méthodes permettant d’intégrer efficacement la question de la gestion durable des terres dans les programmes de coopération pour le développement.</p>	<p>Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont coopéré pour élaborer la stratégie commune de collecte de fonds, dans laquelle il est proposé d’inclure une action concertée visant à promouvoir la gestion durable des forêts auprès des pays développés et des institutions concernées. Le projet de stratégie sera présenté à la dixième session de la Conférence des Parties pour examen.</p>

⁵ Pour de plus amples précisions, voir les documents ICCD/COP(10)/12 et ICCD/COP(10)/15.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Données de résultat, notamment pour le produit principal</i>
Meilleure compréhension des moyens d'assurer une mise en œuvre synergique des trois Conventions de Rio dans le contexte de programmes d'action.	Diffusion, auprès des centres nationaux de liaison pour les questions relatives aux trois Conventions de Rio, d'informations sur les meilleures pratiques en matière d'utilisation synergique des mécanismes de financement des accords multilatéraux sur l'environnement.	Un projet de coopération du Mécanisme mondial et du secrétariat dans le domaine des synergies a été défini, y compris une enquête pour recenser les meilleures pratiques en matière de mise en œuvre synergique et élaborer sur cette base des documents de plaidoyer à diffuser.

Objectif opérationnel 5: Financement et transfert de technologies

Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour en accroître l'impact et l'efficacité

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Données de résultat, notamment pour le produit principal</i>
L'examen par le CRIC de l'état du financement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification se fonde sur des informations fiables.	50% des recommandations formulées par le Mécanisme mondial et par le secrétariat sont prises en compte dans les recommandations du CRIC.	Pour la neuvième session du CRIC, le Mécanisme mondial et le secrétariat ont compilé les informations communiquées par les Parties et les autres entités concernées sur l'objectif opérationnel 5, et réalisé les analyses préliminaires. Un examen des résultats concrets et des aspects méthodologiques a été effectué. Les éléments d'analyse et de méthode ont été présentés à la neuvième session du CRIC par le biais de documents officiels, et les éléments d'information connexes ont été communiqués aux réunions régionales.
Les organes directeurs des institutions financières, mécanismes et fonds internationaux sont mieux informés des besoins en ressources liés à la DDTS.	Des documents d'information et des rapports de situation sur les besoins en ressources liés à la DDTS sont mis à la disposition d'au moins deux organes directeurs d'institutions financières, de mécanismes et de fonds internationaux.	Le Mécanisme mondial a communiqué au secrétariat un projet présentant différentes options préconisant certaines modalités de financement centrées sur les problèmes de la DDTS. Pour ce qui est de promouvoir des mesures visant à appuyer la réalisation de l'objectif stratégique 4 de la Stratégie, le Mécanisme mondial et le secrétariat ont prévu d'organiser conjointement des consultations sur le sujet parallèlement à la dixième session de la Conférence des Parties en 2011.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultat</i>	<i>Données de résultat, notamment pour le produit principal</i>
Disponibilité accrue de moyens de financement d'une gestion durable des terres.	Les Parties étudient les différentes modalités de financement des activités liées aux problèmes de la DDTs.	
Les pays touchés ont des possibilités accrues d'accès aux écotecnologies.	Mise en place d'un cadre de coopération aux fins du transfert de technologies.	S'agissant du transfert de technologies, le Mécanisme mondial a communiqué au secrétariat le cahier des charges d'une étude pilote pour l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Les objectifs de cette étude seront de parvenir à une compréhension commune de la notion de «transfert de technologies» dans le contexte de la Convention ainsi que de définir des moyens de promouvoir et appuyer le transfert de technologies au sein des deux sous-régions.

Un contexte général favorable au renforcement de la collaboration

<i>Réalisations escomptées (2010-2013)</i>	<i>Indicateurs de résultat (2010-2013)</i>	<i>Données de résultat, notamment pour le produit principal</i>
Amélioration significative de la coordination, de la collaboration et de la communication entre les deux organismes.	Nombre de réunions de coordination entre le Mécanisme mondial et le secrétariat.	<p>Le Mécanisme mondial et le secrétariat se sont entendus sur leur programme de travail commun et ses modalités et procédures de suivi et d'établissement de rapports. Des rapports d'étape communs ont été établis pour deux réunions du Bureau de la Conférence des Parties. Un nouveau programme de travail pour 2012-2013 a été élaboré conjointement pour examen à la dixième session de la Conférence des Parties.</p> <p>La conception et le mode de présentation des plans d'activité et du budget, ainsi que des rapports d'exécution ont été débattus et convenus entre le Mécanisme mondial et le secrétariat.</p> <p>À la suite de la décision budgétaire de 2010-2011, les versements mensuels correspondant à la part du budget de base de la Convention assumée par le Mécanisme mondial ont continué d'être dûment communiqués et transférés par le secrétariat.</p> <p>Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont coopéré étroitement pour assurer le service du Bureau de la Conférence des Parties concernant la mise en œuvre de la décision 6/COP.9, notamment en s'efforçant de mobiliser des ressources pour des services de consultants.</p> <p>Pour ce qui est de faciliter la coopération entre les Pays parties touchés au sein de chaque région, selon la demande formulée dans la décision 3/COP.9, le Mécanisme mondial et le secrétariat ont chacun déployé du personnel auprès des unités de coordination régionale pour l'Afrique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes (pays visés à l'annexe I et à l'annexe III).</p>

<i>Réalisations escomptées (2010-2013)</i>	<i>Indicateurs de résultat (2010-2013)</i>	<i>Données de résultat, notamment pour le produit principal</i>
--	--	---

Le personnel du Mécanisme mondial et du secrétariat déployé auprès de ces unités a commencé à travailler de concert. En ce qui concerne les autres régions, l'unité de coordination pour l'Asie (pays visés à l'annexe II) fonctionne avec des effectifs du secrétariat tandis que le Mécanisme mondial a recruté récemment une personne pour travailler dans la région; en Europe centrale et orientale (pays visés à l'annexe V), le secrétariat est sur le point d'achever le recrutement d'un administrateur régional tandis que le Mécanisme mondial maintient son coordonnateur pour les pays visés à l'annexe V.

Le secrétariat et le Mécanisme mondial ont participé au projet administré par le PNUE-FEM⁶ de système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre pour faciliter le processus de suivi et d'examen conformément à leurs engagements respectifs en matière de cofinancement. La coordination entre les deux organismes a consisté principalement à cet égard à concevoir des modèles et lignes directrices pour l'établissement des rapports, à mettre en œuvre le portail Web, et à assurer une formation et un appui technique aux centres de liaison nationaux tout au long du processus d'établissement de rapports.

III. Conclusions et recommandations

5. **La Conférence des Parties voudra peut-être prendre note du présent rapport et formuler des avis, sur recommandation du CRIC, concernant l'orientation et l'exécution du programme de travail commun 2012-2013.**

⁶ Division du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) chargée du Fonds pour l'environnement mondial.